



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/203  
S/16496  
19 avril 1984

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 68, 69, 124, 125 et 130  
de la liste préliminaire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE  
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES  
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA  
SECURITE INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE  
ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION  
D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE  
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT  
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

Lettre datée du 19 avril 1984, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

Dans la lettre que je vous ai adressée le 28 décembre 1983 (A/39/60-S/16242, en date du 29 décembre 1983), je vous informais que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan avait énergiquement protesté auprès du Gouvernement pakistanais à la suite de l'agression armée dont l'Afghanistan a fait l'objet dans le secteur de Torkham. Au cours de cette attaque, des bandits armés ont emmené de force 37 employés des services de l'administration civile afghane et les ont livrés à la milice pakistanaise de l'autre côté de Torkham. Ces personnes ont maintenant été transférées à la prison centrale de Peshawar, où elles se trouvent actuellement soumises à des tortures psychologiques et physiques. Les autorités pakistanaises essaient par des moyens divers de les contraindre à rester dans le pays.

\* A/39/50.

Le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué le 17 avril 1984 au Ministère afghan des affaires étrangères, où une note de protestation lui a été remise. La traduction officielle de cette note est la suivante :

"Au cours du raid qui a été lancé le 23 Quaus 1362 (18 décembre 1983) contre des locaux de l'administration civile afghane à Torkham par des bandits et des mercenaires étrangers, appuyés par des contingents frontaliers pakistanais et protégés par des tirs d'armes légères et lourdes, ces bandits armés, après avoir mis le feu au poste de douane, fait main basse sur des biens publics, laissé de nombreux morts sur leur passage et causé d'immenses dégâts matériels, ont enlevé 37 personnes qui travaillaient dans les services de l'administration civile afghane et les ont emmenées de force de l'autre côté de Torkham, où les autorités pakistanaises les ont incarcérées.

Selon les lettres que ces personnes ont envoyées de leur prison aux autorités afghanes, la milice pakistanaise, après avoir emmené les prisonniers de l'autre côté de Torkham et les avoir gardés provisoirement au poste militaire pakistanais, les a conduits dans des véhicules spéciaux servant au transport des détenus jusqu'à Landis Kotal. Là, les autorités pakistanaises, usant tour à tour de la persuasion et de la menace, ont essayé de les contraindre à accepter l'asile du Pakistan. Mais les prisonniers ont résisté, déclarant : 'Vous parlez toujours de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, et voilà que maintenant vous voulez nous forcer à rester au Pakistan. Notre seul désir est de retourner dans notre chère patrie'.

Les autorités pakistanaises ayant échoué dans leur triste entreprise, les prisonniers ont été transférés à la prison centrale de Peshawar, où leurs geôliers les ont contraints à des actes inhumains divers, leur ont fait subir les tortures psychologiques et physiques les plus extrêmes et ont de nouveau essayé de les contraindre par des lavages de cerveau à rester au Pakistan et de les empêcher de retourner vers leur patrie et leurs familles.

Les autorités compétentes du Ministère afghan des affaires étrangères ont plusieurs fois convoqué le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul pour exiger la libération immédiate des prisonniers. Mais les autorités pakistanaises n'ont pris aucune décision à cet égard et ont jusqu'à présent refusé toute facilité pour permettre à un agent du Consulat de l'Afghanistan à Peshawar de s'entretenir avec les prisonniers et de s'enquérir de l'état dans lequel ils se trouvent et de leurs difficultés.

Les patriotes afghans prisonniers ont jusqu'à présent enduré avec courage et une foi inébranlable les iniquités diverses et les dures conditions que leur imposent les autorités pakistanaises, refusant de plier devant le menace, l'intimidation et la propagande mensongère et hostile. Ils ont déclaré qu'ils résisteraient jusqu'à la mort et ont menacé de faire la grève de la faim si la situation actuelle se prolonge.

A/39/203  
S/16496  
Français  
Page 3

Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan condamne avec force les agissements du Gouvernement pakistanais, qui sont contraires aux règles et aux principes à observer dans le domaine international ainsi qu'à tout esprit humanitaire. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan proteste de la façon la plus formelle auprès du Gouvernement du Pakistan et demande une fois de plus que les autorités responsables libèrent immédiatement les prisonniers et les renvoient sains et saufs en Afghanistan."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 68, 69, 124, 125 et 130 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Farid ZARIF

